

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 AVRIL 2016

DECISION

Numéro 16 - 04 - 029

Décision 5 : L'avenant numéro 1 relatif au marché relatif à la fourniture de tenues d'uniforme et d'équipements de protection individuelle.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 mars 2016 s'est réuni le 28 avril 2016 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Giraud (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Trois lots pourraient être concernés par cet avenant :

- Lot n° 3 : Pantalons et vestes d'exercice et d'intervention.
- Lot n° 5 : Pantalons, vareuses et képis pour tenues de sortie.
- Lot n° 6 : Chemises et accessoires pour tenues de sortie.

Ils ont été attribués en 2013 à la société DBB (Di Bartolomeo Blanc) sise 5 centre d'activités « La Platière » - 42320 La Grand-Croix.

Le marché prévoyait initialement une révision des prix applicable à l'occasion de chaque prestation effectuée. L'avenant proposé vise à rectifier la périodicité de révision des prix du marché en la ramenant à une fréquence annuelle sur la base de l'indice du mois de décembre de l'année précédente.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant numéro 1 relatif au marché de *fourniture de tenues d'uniforme et d'équipements de protection individuelle* et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160428-16-04-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

